



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange Bel-Ray Shop Oil 20W-50

Code de produit 99435

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Date de la première publication le 25-juillet-2011

Numéro de version 2,1

Date de révision le 12-avril-2012

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version le 11-avril-2012

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe: +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency: 112
Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC: 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC: +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers

Risques physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Risques pour la santé Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Non disponible.

Principaux symptômes Irritation des yeux et des muqueuses.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements



Mention d'avertissement Attention
Mentions de danger Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Réaction EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage Non disponible.

Élimination Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Sans objet.

Autres dangers Non affecté.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Généralités

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Notes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Classification : DSD: - CLP : -	0 - < 100	64742-54-7 265-157-1	-	649-467-00-8	#
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Classification : DSD: - CLP : -	0 - < 100	64742-65-0 265-169-7	-	649-474-00-6	#
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Classification : DSD: - CLP : -	0 - < 100	64741-88-4 265-090-8	-	649-454-00-7	#
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant Classification : DSD: - CLP : -	0 - < 100	64742-01-4 265-101-6	-	649-459-00-4	#

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Commentaires sur la composition Note L: The classification as a carcinogen for all base oils does not apply as it can be shown that the substance contains less than 3 % DMSO extract as measured by IP 346.

Section 4: Premiers secours

Généralités Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Irritation des yeux et des muqueuses.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Non disponible.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux	Non disponible.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non disponible.
Conseils aux pompiers	
Equipements de protection particuliers des pompiers	Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Tenir le personnel inutile éloigné. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate.
Pour les secouristes	Tenir le personnel inutile éloigné. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Ce produit est miscible dans l'eau. Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Référence à d'autres sections	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute exposition prolongée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le chauffage de cette substance peut dégager du sulfure d'hydrogène (H2S). Ne pas compter sur l'odorat pour en être averti.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Autriche

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Bulgaria. OELs. Regulation No 13 on protection of workers against risks of exposure to chemical agents at work

Composants	Type	Valeur
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3

Chypre

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.

Estonie

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

France

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Allemagne

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Germany - TRGS 900

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Hongrie. LEP. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	1 mg/m3	Brouillard.

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.

Italie. LEP.

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Lettonie

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Lithuania. OELs. Limit Values for Chemical Substances, General Requirements (Hygiene Norm HN 23:2007)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.

Luxembourg

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Malte

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Netherlands. OELs (binding)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.

Poland. MACs. Minister of Labour and Social Policy Regarding Maximum Allowable Concentrations and Intensities in Working Environment

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Portugal. LEP. Norme relative à l'exposition professionnelle aux agents chimiques (NP 1796)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3

Slovaquie

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Slovénie

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Espagne. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Suède. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.

Suisse

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Royaume Uni

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

UE

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

UE

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

Finlande

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

France

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

Luxembourg

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

Espagne

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

Royaume Uni

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients

Procédures de suivi actuellement recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

DNEL

Non disponible.

PNEC

Non disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Généralités	La présence d'un rince-œil est recommandée.
Protection des yeux / du visage	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non nécessaire en général.
- Divers	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Huileux.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Pétrole
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion / point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	> 296 °C (> 564,8 °F)
Point d'éclair	200 °C (392 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Température d'autoignition	260 °C (500 °F) évalué
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	0,13 hPa évalué
Densité	882 kg/m ³
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité (dans l'eau)	Négligiable
Solubilité (autre)	Hydrocarbon solvents

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Densité apparente	Sans objet.
Point d'écoulement	Sans objet.
Viscosité	19 cSt ASTM D445
Température pour la viscosité	40 °C (104 °F)
Viscosité cinématique	19 cSt
Température pour la viscosité cinématique	100 °C (212 °F)
COV (% en poids)	< 0,1 %
Fraction volatile	0,08 % évalué
Autres données	
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIB évalué
Densité	0,88
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun connu. Agents oxydants forts.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
Conditions à éviter	Eviter les températures supérieures au point d'éclair.
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone. Sulfure d'hydrogène. Mercaptans.

Section 11: Informations toxicologiques

Généralités	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes	Non disponible.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Non disponible.

Produit	Résultats d'essais
Bel-Ray Shop Oil 20W-50 (Mélange)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: 2406,7388 mg/kg évalué Aiguë Oral DL50 Rat: 2566,0764 mg/kg évalué Aiguë Oral DL50 Rat: 1291,9896 g/kg évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.
Blessure ou irritation grave des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagénicité des cellules germinales	Donnée inconnue.
Cancérogénicité	Donnée inconnue.

Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité

Produit	Résultats d'essais
Bel-Ray Shop Oil 20W-50 (Mélange)	CE50 Daphnie: 633,07 mg/l 48 heures évalué CL50 Poisson: 247,16 mg/l 96 heures évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité	Non disponible.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac Pas d'information disponible.
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales Non disponible.

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations Non disponible.

Références Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15 Aucun(e)(s).

Informations de révision Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation
Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples
Données réglementaires : États-Unis

Informations de formation Non disponible.

Avis de non-responsabilité Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

Date d'émission le 12-avril-2012

Date de révision le 12-avril-2012

Date d'impression le 12-avril-2012

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres